

## **FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)**

### **Soutien à la mobilité des artistes et la circulation des biens culturels**

#### **Comment je fais pour candidater ?**

Les candidatures se font uniquement sur la plateforme <https://appelsaprojets.francophonie.org/fr/applications/soutien-a-la-circulation-des-biens-et-mobilite-des-artistes>

#### **J'ai vu dans les lignes directives qu'il faut envoyer le CV et le passeport mais comment je fais pour envoyer ?**

Toutes les candidatures doivent être soumises UNIQUEMENT via la plateforme dont le lien figure dans les lignes directives. Pour ce faire, il faut créer un compte et ensuite suivre les instructions indiquées.

Toute demande envoyée par email ne sera pas considérée.

#### **J'ai postulé l'année dernière mais je n'ai jamais reçu de réponse. Est-ce que je peux resoumettre mon dossier ?**

Oui, vous pouvez resoumettre votre projet. Merci de noter que les résultats de tous les appels lancés en 2025 ont été publiés sur notre site internet [www.francophonie.org](http://www.francophonie.org).

#### **Comment je sais si ma nationalité est éligible ?**

Les artistes dont le pays figure dans la liste des pays disponible en page 9 des Lignes directrices, sont éligibles.

#### **Je souhaite me rendre dans un pays qui est hors de l'espace francophone, est-ce que je peux ?**

Oui, la mobilité est ouverte à toutes les destinations, y compris hors de l'espace francophone.

#### **J'ai un projet et je souhaite savoir s'il correspond à cet appel ?**

Nous ne nous exprimons pas sur l'éligibilité des projets. Il vous revient de voir si votre projet correspond aux critères définis au point 2.2.3 des lignes directives (page 4).

#### **Quels types de dépenses peuvent être prises en compte ?**

La liste des coûts éligibles pour la subvention est disponible au point 3.1 des Lignes directrices, page 4.

#### **Si j'ai déjà engagé des dépenses, est-ce que c'est possible de me faire rembourser ?**

Oui, tel qu'indiqué au point 8.2 des lignes directives (page 8), dans le cas où votre projet est retenu, exceptionnellement certains coûts pourront être remboursés.

### **A quel moment nous aurions la réponse ?**

Il faudra compter entre **8 à 10 semaines** à partir du :

- 16 mars si vous avez soumis votre dossier entre le 23 février et le 16 mars
- 15 juin si vous avez soumis votre dossier entre le 17 mars et le 15 juin
- 14 septembre si vous avez soumis votre dossier entre le 16 juin et le 31 août

### **Comment on sait qu'on a été sélectionné ?**

Les résultats sont systématiquement publiés sur notre site internet [www.francophonie.org](http://www.francophonie.org). Seuls les candidats sélectionnés seront notifiés par courrier.

### **Pour le formulaire, faut-il que le compte soit au nom de l'artiste ou cela peut-être au nom de la structure ?**

Le nom qui apparaît sur le formulaire (informations générales) doit être le nom de celui qui recevra la subvention.

### **Est-ce que si nous sommes plusieurs, est-ce que nous devons soumettre chacun une demande ou peut-on le faire de manière collective ?**

Si le projet comporte plusieurs personnes, une seule demande collective est suffisante. Il faudra indiquer dans le formulaire le nom des personnes qui sont concernées par le projet.

### **Est-ce que la demande est forcément pour des artistes ?**

La mobilité concerne les artistes ainsi que les opérateurs culturels.

### **Je voudrais savoir est ce qu'on peut présenter un projet qui se fera sur 2 ou 3 pays ?**

Un projet de mobilité doit être pour un seul pays. Mais vous pouvez faire plusieurs dates ou différentes villes de ce même pays.

De même, les projets pour des mobilités dans le même pays sont éligibles.

### **Est-il possible de changer les dates de la mobilité si entre le moment du dépôt et la mise en œuvre du projet il y a eu une demande d'adaptation ?**

Seules les dates du projet peuvent être modifiées et doivent être motivées.

### **Je suis un producteur/réalisateur et je voudrais financer mon film et faire du repérage ?**

La mobilité ne concerne pas la production de films. Merci de vous référer au Fonds Image de la Francophonie : <https://www.imagesfrancophones.org/soutiens/fonds-image-de-la-francophonie/presentation>

### **Quand est-ce que se déroule la prochaine réunion d'information ?**

La prochaine se déroulera le **mercredi 13 mai 2026 à 15h (heure de Paris)** et le **mercredi 08 juillet 2026 à 15h (heure de Paris)**

Vous pouvez vous inscrire sur :

[https://forms.office.com/pages/responsepage.aspx?id=HH8KfOi\\_jkmkmbnDmPuMurAFgHbmeHZJo7v\\_8yGVBRUNVZIQ1dZTUVPOEJQS0laVkVXMDJDRDNDNi4u&origln=lprLink&route=shorturl](https://forms.office.com/pages/responsepage.aspx?id=HH8KfOi_jkmkmbnDmPuMurAFgHbmeHZJo7v_8yGVBRUNVZIQ1dZTUVPOEJQS0laVkVXMDJDRDNDNi4u&origln=lprLink&route=shorturl)